



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mai 2024

<b>Date de la convocation :</b> 26 avril 2024	<b>Date d'affichage :</b> 26 avril 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 09 <b>Votants :</b> 14	<b>Étaient présents :</b> Karine KAUFFMANN, Maire Bernard JUERY, Carla FIGUCIELLO, Eric LAURENT, Cécile CURIEL, Philippe MARTINET, Eric CHANTOT, Angéline MOYET et Patrick FOURNIER, conseillers municipaux.	<b>Étaient absents :</b> Apolline SCHRECK (pouvoir donné à Angéline MOYET) Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Carla FIGUCIELLO) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT) Manuel LEON (pouvoir donné à Bernard JUERY) Cécile BITOUN (pouvoir donné à Patrick FOURNIER) Laurence LELARGE
<b>Secrétaire de Séance :</b> Patrick FOURNIER		

Délibération N° 2024-18

### I - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY-STADE) AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE- FRANCE, AU TITRE DU SOUTIEN REGIONAL A LA CREATION ET A LA REHABILITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCIENS

#### Exposé de Mme KAUFFMANN :

A travers cette aide, la Région entend réduire les carences en équipements sportifs en Ile de France et favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive. La commune est éligible à ce dispositif. Du fait de l'absence d'équipements sportifs sur son territoire mais aussi de l'accès libre offert par ce projet, elle pourra prétendre à la perception d'une subvention pouvant aller jusqu'à 80%.

Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique & sportive et de créer un nouveau lieu propice au développement du lien social.

Le programme de travaux prévoit l'aménagement du terrain se situant dans le parc de la mairie, avec la création d'une plateforme qui accueillera le city-stade ainsi que la fourniture et la pose du city stade avec sa clôture.  
Le coût de l'opération est estimé à 132 080€ HT.

#### Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Ger  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 1  
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

1  
REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2024

Application agréée F.legalite.com

93\_DE-070-217040840-20240502-2024\_18-DE



Le projet de création d'un city-stade a été présenté au Conseil municipal du 02 avril 2024, dans le cadre du vote du budget primitif 2024.

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS PREVUES	Montant H.T.	Montant T.T.C	Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens (80%) par la Région	Auto-financement
Aménagement du terrain et réalisation d'une plateforme pour l'accueil du city-stade	53 430,00€	64 116,00€	42 744,00€	21 372,00€
Installation du city-stade	78 650,00€	94 380,00€	62 920,00€	31 460,00€
<b>TOTAL</b>	<b>132 080,00€</b>	<b>158 496,00€</b>	<b>105 664,00€</b>	<b>52 832,00€</b>

Date et durée prévisionnelle de l'opération : démarrage des travaux au 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour une période de 3 mois selon les délais de chaque prestataire (préparation du terrain + pose du city-stade)

Il est enfin à noter que l'éligibilité d'un projet et la complétude du dossier ne valent pas octroi de la subvention.

#### Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération VII du Conseil municipal du 02 avril 2024, concernant le budget primitif communal 2024,

Après avoir entendu l'exposé concernant la demande de subvention à la région au titre du soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens, pour le projet de création d'un terrain multisports (city-stade),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un terrain multisports pour un montant de 132 080€ HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE la subvention correspondante auprès de la Région Île-de-France,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,

## Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 10  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

2  
REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2024

Appréhension sur F. Equilite.com

39\_0E-079-2173 034 0-2024 05 03-2 024\_10-0E



- **AUTORISE** Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/05/2024

Le Maire,  
Karine KAUFFMANN

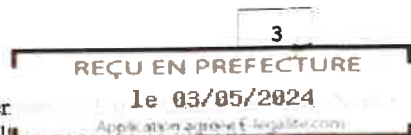


Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le 03/05/2024  
Et par publication le 03/05/2024

Médan

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 14 14  
Email : [communedemedan.accueil@orange.fr](mailto:communedemedan.accueil@orange.fr) - N° SIRET 217 803 840 000 16



99\_DE-078-217803840-20240502-2024\_13-DE